

# ECOLES DE MARCILLE-RAOUL – ST REMY DU PLAIN

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL DE RÉSEAU

du mardi 9 Novembre 2021

### PRÉSENTS

- Le maire de Marcillé-Raoul, Mr BOUMER
- Le maire de Saint Rémy du Plain, Mr PRIOUL
- Les directeurs des écoles : Messieurs ARZEL et BRAULT
- Les enseignants des écoles : CHEREL, CONDETTE, BAZANTAY, N'GASSA, TROPPEE, NEY, LORENC, BERTUCAT
- Les représentant des parents d'élèves titulaires (école de St Rémy du Plain) : Groult-Perrier, Machura, Arcadias
- Les représentant des parents d'élèves titulaires (école de Marcillé Raoul) : Desrués, Malhomme

### ABSENTS EXCUSÉS

- Monsieur LE ROUX, Inspecteur de l'Éducation Nationale
- LE BARS KERAMPRAN, Ernoul, Molle, Gautier, Leclair

### 1- PRÉSENTATION DES MEMBRES PARTICIPANTS AU CONSEIL DE RÉSEAU

### 2- INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL DE RESEAU

Les élections des représentants de parents d'élèves ont eu lieu le vendredi 8 octobre.

Ecole	Inscrits	Votants	Bulletins nuls	Suffrage exprimés	Taux participation de
Marcillé	122	75	7	68	61,48 %*
St Rémy	123	56	8	48	45.53%

\*contre 55,12 % l'année précédente

Les nouveaux représentants des parents d'élèves sont :

ST RÉMY	
<u>TITULAIRES</u> Anaëlle GROULT PERRIER (MS) Pascal ERNOUL (CP) Emilie MACHURA (GS) Mélanie ARCADIAS (PS) Guillaume GAUTIER (PS)	<u>SUPPLEANTS</u>

TITULAIRES

Linda Desrues (CM1-CM2)  
Sylvie Molle (CM1-CM2)  
Alicia LECLAIRE (CM1-CM2)  
Malhomme Céline (CE1-CE2 et CE2)

SUPPLEANTS

Emmanuelle ESTHER (CM1-CM2)

3-

a) Rôle Des Représentants de Parents d'Elèves :

Les RDPE sont un lien entre les parents d'élèves, l'équipe pédagogique, et les mairies pour ce qui concerne le fonctionnement de l'école et des services périscolaires du point de vue de l'organisation matérielle.

Les RDPE sont consultés lors du vote du règlement intérieur lors du premier conseil d'école et lors du changement de projet d'école.

La communication entre les RDPE et les autres parents d'élèves est à mettre en place par les RDPE, en fonction du moyen de communication choisi (adresse mail, boîte aux lettres, mots papier...)

Les temps forts des RDPE sont lors des 3 conseils de réseau.

La diffusion des comptes-rendus de chaque réunion se fera directement sur le site internet de l'école. Un mot sera diffusé dans les cahiers de liaison avec l'adresse du site internet. Si certains parents veulent en avoir une version papier, il leur suffira d'en faire la demande.

b) Rôles et attributions du conseil d'école :

Rappel: 6 heures obligatoires par an soit 3 x 2 heures

**Il vote le règlement intérieur.**

**Il donne son avis et est consulté sur:**

- les horaires fixés par le règlement départemental ou les modifications proposées dans le cadre du projet d'école
- les actions particulières qui sont entreprises pour permettre une meilleure utilisation des moyens alloués à l'école et une bonne adaptation à l'environnement
- les conditions de fonctionnement matériel et financier de l'école
- les conditions de bonne intégration d'enfants handicapés
- l'organisation de classes découvertes
- les projets d'actions éducatives
- la protection et la sécurité des enfants dans le cadre scolaire et périscolaire
- les activités scolaires et périscolaires
- l'hygiène scolaire
- l'utilisation des locaux de l'école en dehors des heures d'enseignement

## **Il donne son accord pour:**

- l'organisation d'activités complémentaires éducatives, sportives et culturelles

## **Il reçoit une information sur:**

- la composition des classes
- les conditions dans lesquelles les enseignants organisent les réunions et les rencontres entre parents et enseignants
- l'organisation des aides spécialisées

Le conseil d'école est avant tout un organe consultatif, un lieu d'informations et un moment de collaboration active.

Dans le cadre des attributions du conseil d'école, le comité de parents élus constitue un instrument de dialogue et de coopération. Il est l'intermédiaire privilégié entre les parents et l'école. Il peut exprimer des préoccupations, relayer des demandes voire des inquiétudes mais toujours et avant tout dans un esprit constructif. Ce comité représente les parents, s'engage pour eux mais également pour les enfants et pour l'école.

## **4- EFFECTIFS**

<b>ST-REMY</b>		<b>MARCILLE-RAOUL</b>	
<b>TPS-PS</b>	4 -11	<b>CE1-CE2</b>	6-6
<b>MS</b>	15	<b>CE2</b>	20
<b>GS</b>	14	<b>CM1-CM2</b>	7-10
<b>CP</b>	13	<b>CM1-CM2</b>	7-10
<b>CE1</b>	11		
<b>TOTAL : 68 élèves (+ 2 TPS prévus pour janvier 2022)</b>		<b>TOTAL : 66 élèves</b>	
<b>TOTAL du RPI : 134 élèves</b>			

## **5- RÈGLEMENT INTÉRIEUR**

Le règlement intérieur est voté après lecture pour l'année en cours.

## **6 - ACTIONS PEDAGOGIQUES**

- Sport (à la salle de Bazouges)

### A St Rémy :

CP : en période 1, le vendredi de 15h00 à 16h00 (basket)

CE1 : en période 5, le vendredi de 15h00 à 16h00

### A Marcillé-Raoul :

CM1-CM2 : en période 3 pour une classe puis en période 4 pour l'autre classe, le vendredi de 15h00 à 16h00 (temps dans la salle), pour une pratique du badminton.

CE1-CE2 (classe de Mr ARZEL et Mme LE BARS) : en période 2, le mardi de 15h00 à 16h00 (temps dans la salle), pour du hockey.

- Musique

▪ Cycle 2 : projet commun aux classes de CP et CE1 de St Rémy, pour les contes traditionnels africains et, la classe de CE1-CE2 de Marcillé-Raoul, avec des poèmes africains.

Activité multidisciplinaire avec présence une semaine sur deux d'un intervenant et prolongement par des événements culturels avec la communauté de communes (exposition, concert).

▪ **Concert avec Mad Lenoir**, le Vendredi 3 décembre à 14h30 à la médiathèque de St-Marc-le-Blanc.

- Piscine :

A St Rémy :

CP & CE1 : du 28/03/2021 au 01/07/2021, le jeudi 14h25 à 15h05 (temps dans l'eau).

A Marcillé-Raoul :

Cycle 3 : du 06/09/2021 au 03/12/2021, le jeudi 14h25 à 15h05 (temps dans l'eau).

Cycle 2 : du 06/12/2021 au 25/03/2022, le jeudi 14h25 à 15h05 (temps dans l'eau).

- Actions culturelles :

A St Rémy :

Cycle 1 : **Spectacle "La plume lourde"** / vendredi 10 décembre à 10h30 au Centre culturel du Coglais

CP&CE1 : **Exposition Burkina** (date à définir)

A Marcillé-Raoul :

Des demandes d'intervention ont été faites en lien avec des projets de classe. Nous n'avons pas de retours à ce jour.

- Éducation à l'environnement :

A St Rémy :

GS : projet « **Terr'alim** » (4 séances) - programmes pédagogiques du Réseau Education à l'Environnement du Pays de Fougères.

CP&CE1 : projet « **Les petits expl'aurateurs** » (5 séances) - programmes pédagogiques du REEPF.

- Plan bibliothèque :

Dans le cadre de la mobilisation en faveur du livre et de la lecture, le ministère souhaite encourager l'implantation ou la redynamisation d'espaces dédiés spécifiquement à la lecture dans les écoles éloignées d'une bibliothèque dont les élèves ne peuvent avoir accès quotidiennement aux livres. Le plan d'équipement pluriannuel est renouvelé pour des écoles jugées prioritaires afin de permettre la constitution de fonds de bibliothèques à partir d'un projet élaboré par l'équipe pédagogique.

En raison de leurs situations sur un territoire rural dans le département, les écoles ont été identifiées comme **prioritaire pour la création ou la revitalisation d'une bibliothèque**.

Un budget de **2000 euros** par école (1500 par l'état et 500 par la mairie) a été attribué à chaque école pour l'achat de livres.

## **8 – BILAN EXERCICES INCENDIES ET PPMS ATTENTAT / INTRUSION**

A Marcillé-Raoul :

Exercice de sécurité incendie

L'alarme incendie a été déclenchée le lundi 27 septembre à 10h00 (école du haut) et 10h15 (école du bas).

L'évacuation des locaux scolaires s'est faite en 1'58 pour l'école du haut et 1'32 pour l'école du bas.

Le point de rassemblement était le portail.

## PPMS Attentat

Dans un contexte de menace terroriste, les élèves sont formés aux gestes à adopter en cas de menace. Un exercice a été réalisé le mardi 19 Octobre 2021 à 14h00. Il s'agit d'un exercice de type confinement qui a duré 10'28 minutes pour l'école du bas et 16'25 pour l'école du haut. L'exercice a mis en avant une meilleure pratique des enseignantes et des élèves pour cet exercice.

A saint-Rémy :

## Exercice de sécurité incendie

L'exercice incendie a été effectué le mardi 28 septembre 2021 à 10h30 pour l'école du bas et à 11h50 pour l'école du haut. L'évacuation s'est faite en 2'11 pour l'école du bas et en 1'40 pour l'école du haut. L'exercice s'est déroulé correctement.

## PPMS Attentat

L'exercice attentat/intrusion a été effectué le jeudi 21 Octobre 2021. Certains problèmes matériels vont être transmis à la mairie pour trouver des solutions (notamment la fermeture de la porte des GS).

## **9 – ENTRETIEN DES ÉCOLES**

### **St Rémy du Plain :**

Projet de rénovation énergétique (toitures, ouvertures, chauffage...).

### **Marcillé-Raoul :**

Une demande de travaux d'entretien a été transmise à Mr Boulmer pour le premier trimestre de cette année scolaire.

## **10 – QUESTIONS DES REPRESENTANTS DE PARENTS D'ELEVES**

*1/ Les comptes rendus des conseils de réseaux peuvent-ils être envoyés, dans un délai raisonnable, par mail aux représentants des parents d'élèves ?*

→ Oui. Chaque directeur fera parvenir le compte-rendu par mail aux familles qui fréquentent l'école.

*2/ De quelle manière peut-il être communiqué à l'ensemble des parents d'élèves des écoles ?*

→ Par mail. Le compte-rendu et autres informations sont disponibles sur le site internet de l'école.

*3/ Les protocoles sanitaires nous obligeant à passer par le petit portillon près de la salle de motricité dans la cour du haut de l'école de Saint Rémy, la barrière sécurisant le trottoir pourra-t-elle être installée ?*

→ La mairie est toujours en réflexion quant à l'utilité de la barrière vis-à-vis de la largeur du trottoir.

*4/ Les représentants des parents d'élèves remercient la mairie de Saint Rémy pour le budget alloué pour les activités périscolaires du midi : un budget similaire pourrait-il également être alloué au personnel municipal pour améliorer la décoration de la cantine ?*

→ La mairie demande des précisions sur cette question : pour attribuer une somme, il est nécessaire de faire parvenir une liste précise du matériel demandé.

5/ *Le projet de création d'un préau dans la cour du haut de Saint Rémy est-il toujours en cours de réflexion ?*

→ Oui. La question de l'emplacement de la toile pose toujours des interrogations. Une demande de devis a été réalisée auprès d'artisans locaux. Il est également question de ne pas gêner la visibilité pour la circulation.

6/ *Comment se déroulent les récréations : est-ce des temps d'activités encadrées ou des jeux libres ?*

→ A Marcillé-Raoul, sur temps scolaire, des activités sportives (basket, hockey, badminton, etc...) sont proposées en fonction d'un calendrier auxquels les élèves se réfèrent. La cour est compartimentée et les élèves adhèrent s'ils le souhaitent en veillant au respect de l'autre et du matériel. L'organisation a été pensée afin de tenir compte du protocole sanitaire.

A Saint-Rémy du Plain, la problématique est différente du fait du plus jeune âge des élèves.

7/ *Un projet de réflexion sur les cours d'écoles (type de jeux, espaces différenciés, ...) pourrait-il être mis en place avec Séverine Arbib de la ludothèque de Couesnon Marche de Bretagne ?*

→ Cette réflexion est à mener avec Mme Arbib, selon le créneau (temps scolaire / péri scolaire) et le coût. Une entrevue avec l'APE est prévue pour évoquer ce sujet.

8/ *Des mesures du niveau sonore dans les cantines ont-elles été réalisées ?*

→ Des actions ont été menées dans les deux écoles suite à cette problématique.

9/ *Un projet de réflexion, en lien avec le Projet Alimentaire Territoriale pourrait-il être mis en place au sein des écoles pour continuer d'améliorer le " bien manger" des enfants ?*

→ Les mairies ont contactées les organisateurs de ce projet afin de voir ce qu'il est possible de faire sur les écoles.

10/ *L'école pourrait-elle informer l'ensemble des familles qu'un relais avec le personnel municipal est possible pour les fratries ( ex : attente du bus, horaire de fin de classe décalée le midi, ...)*

→ Ce sujet a déjà été évoqué dans le règlement intérieur.

11/ *Lors de l'absence d'un enseignant, quelles sont les modalités d'accueil mises en place.*

→ Ce sujet a déjà été évoqué dans le règlement intérieur.

12/ *Dans le cadre des activités périscolaires du mercredi, il avait été mis en réflexion la mise en place d'une navette pour rejoindre le centre de loisirs de Tremblay le mercredi (ainsi que les petites vacances scolaires) : cette question est-elle toujours d'actualité ? une mise en place serait-elle possible avec notamment une garderie sur Saint Remy avant le passage de la navette ?*

→ Cette question n'a pas vocation à être traitée lors du conseil de réseau.

Toutefois, les maires informent qu'il s'agit d'une compétence de Couesnon Marches de Bretagne qui a décidé de ne pas mettre en place de transport sur le territoire.

Mr BRAULT  
Directeur de l'école de St Rémy du Plain

Mr ARZEL  
Directeur de l'école de Marcillé-Raoul